

A l'attention des élèves de secondes

Chers élèves, veuillez trouver ci-dessous, quelques explications sur le fonctionnement au lycée, pour l'année de seconde.

Réservation de repas

Si tu manges au restaurant scolaire, il est nécessaire de réserver ton repas avant 9h le jour-même sur une borne du lycée (mais tu peux le faire bien avant, par l'application TURBOSELF).

Si tu n'as pas ta carte, tu peux quand même réserver un repas auprès de la grande borne qui se situe dans le hall d'accueil : tu auras un ticket qu'il faudra montrer au restaurant scolaire pour que ton plateau soit délivré.

Attention : si tu as réservé, tu dois impérativement déjeuner. Le coût du repas sera débité. Ce système afin de limiter au maximum le gaspillage alimentaire.

Pour les internes, il est obligatoire de déjeuner le midi au restaurant scolaire (sauf le mercredi où tu peux déjeuner ailleurs).

Heures d'études

Lors des heures d'étude, pendant toute l'année de seconde, tu dois impérativement être dans l'enceinte du lycée. Tu dois te faire signaler en milieu d'heure, auprès de la Vie scolaire.

Cela diffère selon ton régime du jour (externe, demi-pensionnaire, ou interne) :

- Si tu ne déjeunes pas au restaurant scolaire, tu es considéré externe pour la journée.

Dans ce cas-là, tu dois te faire pointer uniquement entre 2 cours de la même demi-journée.

exemple : j'ai cours de 8h à 9h puis de 10h à 11h, je dois être présent au lycée de 9h à 10h et **passer en Vie scolaire signaler ma présence.**

Même chose si l'étude ne dure qu'une 1/2h, et même chose en cas d'absence de professeur.

- Si tu déjeunes au restaurant scolaire, tu es considéré demi-pensionnaire pour la journée.

Dans ce cas-là, **tu dois te faire signaler présent à chaque heure de libre entre la première heure de la journée et la dernière heure de la journée**, sauf de 12h à 14h où il y a une tolérance.

Même chose si tu as 1/2h d'étude. Même chose en cas de professeur absent.

- Si tu es interne.

Dans ce cas-là, **tu dois te faire pointer à chaque heure de libre, de la première heure de la semaine, à la dernière heure de la semaine.** Sauf de 12h à 14h.

Même chose si vous avez 1/2h d'étude. Même chose en cas d'absence de professeur. Par contre, à partir de 17h30 le soir, et le mercredi après-midi, c'est le règlement intérieur de l'internat qui fait foi : l'internat ouvre à partir de 17h30, tu dois arriver au plus tard à 18h.

Ce système est mis en place car tu es placé sous la responsabilité de l'établissement pendant ces heures-là, lors de toute l'année de seconde. Tout manquement sera inévitablement sanctionné.

Si tu as des questions, tu peux passer demander des précisions en Vie scolaire.

Pass Région

Le Pass Région t'offre plein d'avantages (réductions sur les loisirs, licences sportives, places de cinéma, etc). Il est indispensable de l'avoir sur toi tous les jours au lycée. **Il te sert à entrer et sortir du lycée, et à badger au restaurant scolaire.**

En cas de problème, passer en Vie scolaire.

Bonne rentrée !